

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 février 2020

Le dix-sept février deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOYAT, Jean BUGNANO, Frédéric DÉNUELLE, Philippe JAMBON, Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON et Pierre TAVERNIER.

Excusé ayant donné pouvoir : néant

Absents excusés : Murielle LAROCLETTE et Didier CHANDAVOINE

Secrétaire de séance : Frédéric DENUELLE

Informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Fin du bail commercial Maison du fromage – accord mutuel des deux parties conformément à l'article 2 du bail qui stipule que *'les parties pourront toujours mettre fin au bail par accord mutuel'*

Le compte rendu de la dernière réunion (16 décembre 2019) est approuvé par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Projet Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que les comptes de l'exercice 2019 ne sont pas encore clos mais qu'en l'état actuel, on peut penser que les budgets de fonctionnement et d'investissement devraient être de l'ordre de :

	fonctionnement	investissement
Dépenses	407 000 €	79 000 €
Recettes	456 000 €	36 000 €
Résultats	49 000 €	-43 000 €

L'excédent antérieur de fonctionnement au 1 janvier 2019 n'ayant pas été utilisé, Monsieur le maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement 2019 au budget d'investissement 2020.

Monsieur le Maire présente une première version du budget de fonctionnement 2020 au regard de l'exécution du budget 2019 et des changements prévisibles ?

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2020 pourrait être :

Charges à caractère général	210 000	Excédent antérieur reporté fonctionnement	107 967
Charges de personnel	196 450	Atténuations de charges	16 000
Atténuations de produits	3 500	Produits des services	11 000

Opérations d'ordre entre section	7 318	Impôts et taxes	193 140
Autres charges gestion	37 974	Dotations et participation	99 796
Charges financières	10 600	Autres produits gestion courante	70 000
Charges exceptionnelles	3 000	Total des recettes	497 903
Dépenses imprévues Fonct	29 060		
Total des dépenses	497 903		

Après échanges et débats, le Conseil Municipal convient, avec les éléments financiers actuellement disponibles, que le budget prévisionnel d'investissement 2020 pourrait être :

Recettes		Dépenses	
FCTVA	2 000,00	Remboursement caution	1500,00
solde d'investissement reporté	51280,54	remboursement emprunts capital	34 000,00 €
amortissements 2020	7318,00	Archi salle des fêtes	10000,00
Excédent de fonctionnement 2019	49000,00	Accessibilité Eglise	3 000,00 €
Subvention Région opération gîtes 2019	10000,00	poste informatique Carole	2 300,00 €
Département accessibilité mairie		Cuisinière insert gîte de 12	5 000,00 €
Département rénovation douches 2019		Décorations de Noël	2 000,00 €
sous-total	125598,54	armoire ignifugée pour secrétariat Mairie	3 000,00 €
Demande subv Région gîtes 2020	10000,00	Réfection des douches du gîte de 40	75 000,00 €
Demande subv Département gîtes 2020	10000,00	imprévu 7%	8 785,00 €
total recettes	145 598,54	total provisoire des dépenses	144 585,00 €

Voirie

Le devis du mur de soutènement, hameau 'le Cotat', a été validé par la CCSB et sera donc inscrit dans les travaux 2020. Nous n'avons toujours pas à ce jour le nom de l'entreprise en charge des travaux de voirie pour cette année.

Maison du fromage

La maison du fromage n'ouvrira pas pour cette nouvelle saison. Des conseillers ont été abordés par des personnes intéressées pour une reprise d'activité. Le conseil municipal propose de mettre une annonce, pour un recrutement, sur notre site internet et propose également un partenariat avec Villages d'accueil. Sylvie Boyat, conseillère, prend en charge ce dossier.

Régie recettes

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 40/2018 du 10 décembre 2018 portant sur le même sujet

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le règlement de la régie des gîtes et de la salle des fêtes doit être modifié.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** de maintenir et de modifier le fonctionnement de la régie de recettes des gîtes et

de la salle des fêtes comme suit,

Article 1 : cette régie est installée à Cenves

Article 2 : le régisseur sera désigné par arrêté de l'ordonnateur

Article 3 : le Régisseur est astreint à constituer un cautionnement fixé par arrêté du Maire, selon la réglementation en vigueur

Article 4 : le régisseur percevra une indemnité de responsabilité, fixée selon la réglementation en vigueur, par arrêté du Maire

Article 5 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 600 euros.

Article 6 : le régisseur devra verser la totalité des recettes encaissées au moins le dernier jour de chaque mois

Article 7 : les recettes désignées à l'article 9 sont encaissées par :

- Chèques
- Chèques-vacances
- Numéraire

Article 8 : les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de quittances souches

Article 9 : liste des produits à encaisser par la régie

- Charges liées aux locations des gîtes, de la salle des fêtes et de l'ancienne cantine scolaire (selon les tarifs fixés par les délibérations n° 24/2019-25/2019 et 29/05)
- Charges de chauffage et d'électricité suite aux locations des gîtes et de la salle des fêtes
- Charges liées au ménage facturé dans les différents bâtiments
- Acomptes versés lors des réservations
- Remboursements pour dégradations, selon les tarifs fixés par délibération n° 45/04 du 9 décembre 2004
- Remboursements pour 'dépôt d'ordures ménagères', selon le tarif fixé par délibération n° 30/2019 du 16 décembre 2019
- Caution demandée pour chaque location (versement uniquement par chèque)
- Dons perçus

L'ordonnateur et le comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Sou des écoles – demande de don loto

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association « Sou des écoles » de Cenves pour la demande d'attribution de lots pour le loto organisé par cette association.

Elle sollicite la municipalité afin d'obtenir la gratuité d'une location week-end dans un gîte.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** la demande de l'association
- **DECIDE** d'attribuer pour don, une location week-end (forfait 32h) dans le gîte de 12 couchages sans le forfait ménage qui reste à la charge du futur gagnant de ce lot (valeur 285 €)

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

- Information ENEDIS : afin d'être plus réactif lors de coupures et éviter des déplacements, des concentrateurs vont être posés sur les postes de transformations. Ce matériel permettra un réarmement à distance.
- Monsieur le Maire fait part d'un courriel reçu ce jour en mairie de la part d'un propriétaire qui souhaite faire don d'une parcelle à la Commune. Cette parcelle de 1740 m² ne jouxte pas de parcelles communales. Monsieur le Maire souhaite avoir de plus amples informations notamment sur le coût financier de cette opération.
- La commission européenne a lancé le 7 novembre 2019 un appel à candidature dans le cadre du Wifi4EU, wifi européen avec à la clé un coupon d'une valeur de 15 000 € afin de mettre en place des points d'accès Wifi dans les espaces publics (mairies, bibliothèques, parcs...). La commune a posé sa candidature et a été retenue. Pierre-Yves Pellé-Boudon, 1^{er} adjoint, gère ce dossier et doit rencontrer des prestataires afin d'établir des devis.
- Une coupe de bois, vendue par la commune, est en cours vers la plateforme (au-dessus de Burcerat). Nous n'avons pas eu l'information du commencement de ce chantier pour établir un état des lieux. Monsieur le Maire a contacté le gestionnaire de la forêt communale qui a confirmé être au courant du chantier. L'ONF a procédé à un état des lieux avant travaux et en fera de même lors de la clôture afin que le lieu soit remis en état. Monsieur le Maire a demandé à l'ONF de nous avertir lors de prochains travaux.
- Frédéric Dénuelle, conseiller, nous informe que le dossier 'desserte Prémecin' n'a pas avancé. Il manque à ce jour l'accord d'un propriétaire forestier privé. Un point va être fait avec le CRPF sur le sujet.
- Des dommages électriques créés par le sèche mains rendent la salle des fêtes indisponible. L'appareil a fondu entraînant de la fumée et poussière dans l'ensemble de la salle. L'alimentation des sèche mains va être neutralisée. Un devis de nettoyage a été réalisé et transmis à notre assurance. Nous espérons pouvoir faire intervenir l'entreprise de nettoyage avant le passage de l'expert.

Fin de la réunion à 20h30